

PROJET LOI DE FINANCES 2019 **Analyse du Snetap-FSU**

L'enseignement agricole public renoue... avec les suppressions d'emplois

Avec 50 emplois conduits à disparaître dans le PLF 2019, l'enseignement agricole et plus largement le système éducatif sont concernés le plan du gouvernement de suppression 50 000 emplois de fonctionnaires de l'État sur le quinquennat. Ils contredisent les affirmations du président de la République « l'éducation est le combat de notre siècle » et confirme les intentions prêtées aux réformes en cours qui percutent l'enseignement agricole - réformes du baccalauréat (rien que les économies générées par les grilles horaires de la voie générale avoisineraient d'après nos propres estimations entre 30 et 60 emplois...), réforme de l'apprentissage, Parcoursup et la réforme de la voie professionnelle à venir. Si au ministère on se rassure en laissant entendre que l'on aurait échappé à une perte de sa tutelle, l'enseignement agricole est pleinement et gravement impacté par l'Action Publique 2022.

Les emplois

Le document présenté à la représentation nationale apporte des précisions complémentaires au document adressé aux représentants des personnels le 24 septembre sans toutefois préciser la répartition des 38 suppressions d'emplois d'enseignant entre public et privé. Pour les personnels non enseignant les 12 emplois supprimés ne le sont que dans le seul enseignement public et sont répartis comme suit : -2 administratifs A, -1 technique A, -8 administratifs B et C et -1 techniques B et C. Les objectifs de transparence que la LOLF était censée apporter, connaissent un nouveau recul cette année. Pour le Snetap-FSU, ces suppressions d'emplois dans l'EAP renouent avec les années de gestion de la droite de 2002 à 2012 l'enseignement agricole public et sont incompréhensibles pour les personnels de l'enseignement agricole public :

- Le milliers d'emplois du précédent quinquennat ne rétablissait que partiellement les emplois supprimés de 2002 à 2012 et pour l'essentiel, il a été consommé par la réintroduction d'une année de formation pour les enseignants ;
- parallèlement, les effectifs scolarisés dans l'enseignement agricole public ont progressé de plus de 1000 élèves et si le coût de formation élève a progressé ces dernières années, c'est essentiellement en raison de la perte de 9000 élèves dans l'enseignement privé toute composantes réunies ;
- Les 12 suppressions de personnels administratif et technique ne sont pas davantage acceptables quand on connaît les difficultés des services dans les établissements. Difficultés d'autant plus fortes que les emplois d'administratifs en DRAAF sont de nouveau impactés par les suppressions prévues au programme 215 alors que les services régionaux formation et développement ne sont déjà plus en mesure d'assurer l'ensemble des missions au service des EPLEFPA.

Le redéploiement par transfert sur le programme de 26 emplois d' AESH est une mesure qui nous est gré bien que celle-ci soit très inférieure à la réalité de ce que représente les AESH recrutés par les EPLEFPA. Cette mesure ne peut être utilisée cependant pour minimiser les 50 emplois supprimés.

Pour la seconde année consécutive, les 1247 emplois d'assistant d'éducation sont dotés à un niveau comparable à ceux du MEN. Il faudra cependant vérifier que 1247 AE soient effectivement recrutés. Pour mémoire, ils n'étaient que 1120,6 ETP en 2016-2017 (source DGER).

L'exécution de ce budget va amplifier les difficultés déjà nombreuses à cette rentrée : de réductions de contrat d'ACEN, de seuils de recrutement, de déréglementation accrue sur les affectations horaires aux classes ou groupes de classe, de fermetures de classes ou de sections effectuées en gestion, qui vont inexorablement s'accroître... Et comme il est précisé par l'abondement des frais de déplacement des enseignants, des compléments de service sur plusieurs sites ou EPLEFPA sont prévus et sont la première étape avant le retour aux mutations dans l'intérêt du service de l'ère Sarkozy.

Justification et réponse du DGER au CTM du 4 octobre :

Le DGER, pour seule explication à ces suppressions d'emplois, a signifié que depuis 2013, l'enseignement agricole a perdu 14000 élèves - 12600 dans le privé et 1800 dans le public - passant de 171000 à 156000 élèves. A cette rentrée, l'EA a perdu 4000 élèves dont 1300 dans le public. Le Snetap-FSU lui signifiant au directeur général qu'il ne répondait pas aux questions posées sur le budget, il s'est alors prêté à une comparaison entre chacune des composantes publique et privée des effectifs enseignant croisés avec ceux des élèves accueillis, avec un rapport de 8 000 pour 60 000 pour le public et de 4 000 pour 50 000 pour le privé temps plein afin de justifier son association de mise en place d'un plan d'emplois. Il a ensuite renvoyé à l'élaboration d'un schéma d'emplois associant enseignement public et enseignement privé.

Rappel du Snetap-FSU : Le code rural distingue explicitement public et privé et à l'établissement du programme 143, H.Gaymard, Ministre de l'Agriculture, a justifié la mise sous un même programme du public et du privé par la dimension de l'EA tout en assurant d'une distinction dans des actions différentes. En outre, l'EA a des missions particulières qui lui sont conférées justifiant cet écart d'emplois (personnels de direction, chargé de mission, présidence adjoint de jury...).

513 272 € sont soustraits à l'aide de l'État aux EPLEFPA pour le remboursement du CAS pension (2 096 278 € / 1 583 006 €). Bien que prévisible, cette mesure est pour le Snetap-FSU mal venue alors que nombre de centres de formation professionnelle vont devoir faire l'avance en trésorerie pour couvrir leurs dépenses sur la période de transition de changement de financeur entre les régions et les OPCO.

2

Sur le CAS pension, le DGER a rappelé que l'abondement de 1M€ supplémentaire de l'an dernier devait répondre aux difficultés financières d'EPLFPA et qu'il n'était pas prévu de pérenniser ce financement. Il a cependant reconnu, la nécessité de réfléchir à cette transition financière induite par la loi « liberté de choisir son avenir professionnel » et des difficultés possibles de trésorerie qui vont en résulter.

Les difficultés financières des EPLEFPA et le financement de postes gagés par les centres de formation sont une réalité pour le Snetap-FSU... Des difficultés supplémentaires sont à prévoir pour ces établissements... de surcroît dans le contexte d'instabilité rappelé précédemment.

Ces suppressions d'emplois ou plafonnement des emplois soulignent un abandon de l'État à la priorité à l'éducation et à la formation et apportent un autre éclairage aux réformes en cours (réformes du baccalauréat, réforme de l'apprentissage, Parcoursup et la réforme de la voie professionnelle encore à venir). Nous le réaffirmons l'enseignement agricole est pleinement impacté par l'AP2022 même si dans ce ministère on se rassure en laissant entendre que l'on aurait échappé au pire. Évidemment, ces orientations relèvent de choix dogmatiques qui assimilent les dépenses de personnels à des charges et les remises fiscales à des recettes en moins. C'est une façon de penser que nous ne partageons pas à la FSU : les emplois renvoient à des savoirs et des compétences, ceux-ci constituent par suite un patrimoine public. En revanche, les remises fiscales c'est le commun qui se réduit et la solidarité qui s'étirole.

Les mesures catégorielles

Les mesures catégorielles sont en légères augmentations de 739 M€ pour s'établir à 5 270 922 €. Elles intègrent le GVT (glissement vieillesse retraite) pour 13,6M€, le PPCR pour 2,7M€, les deux plans de requalification des C en B et des B en A pour 44 841€, la déprécarisation des A,B et C pour 174 000€, la revalorisation de l'indemnitaire des personnels de direction pour 785 581€ et 1578887€ crédités pour aligner les agents contractuels sur leurs homologues du MEN. Toutefois, le refus de la fonction publique (DGAFP) de créer dans l'enseignement agricole un corps de personnel de direction, contredit la loi de mise en parité des personnels de l'enseignement agricole avec leur homologue de l'Éducation Nationale et affecte plus particulièrement la promotion des corps d'enseignant et de CPE qui voient leur taux de promotion réduit par celui des personnels de direction qui émergent aux promotions de leur corps d'origine.

Justification et réponse du DGER au CTM du 4 octobre Le DGER, pour seule explication à ces suppressions d'emplois, a signifié que depuis 2013, l'enseignement agricole a perdu 14000 élèves - 12600 dans le privé et 1800 dans le public - passant de 171000 à 156000 élèves. A cette rentrée, l'EA a perdu 4000 élèves dont 1300 dans le public. Le Snetap-FSU lui signifiant au directeur général qu'il ne répondait pas aux questions posées sur le budget, il s'est alors prêté à une comparaison entre chacune des composantes publique et privée des effectifs enseignant croisés avec ceux des élèves accueillis, avec un rapport de 8 000 pour 60 000 pour le public et de 4 000 pour 50 000 pour le privé temps plein afin de justifier son orientation de mise en place d'un plan d'emplois. Il a ensuite renvoyé à l'élaboration d'un schéma d'emplois associant enseignement public et enseignement privé.

Ce projet de budget ne répond pas aux attentes exprimées par les personnels depuis plusieurs mois et confirment la nécessité de maintenir la mobilisation notamment au travers les mobilisations à venir qu'elles soient interprofessionnelles, fonction publique ou encore dans l'éducation comme le 12 novembre prochain.